

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 29 SEPTEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 29 septembre 2022 à 19h00, à la salle communautaire de la Maison Legrand sous la présidence de monsieur le maire Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants.

Mesdames Sylvie Blais, Jo-Annie Castilloux et Marie-Ève Allain
Messieurs Denis Langlois, François Beaudin et Marc-Aurèle Blais

Assiste également à la séance, Madame Mélissa Castilloux Allain, greffière-trésorière adjointe.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière adjointe a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil confirment avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après avoir constaté qu'il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 19h00.

2022-09-293 1. ARPENTAGE DE LA ROUTE DU MOULIN

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu d'autoriser la greffière-trésorière adjointe à communiquer avec LSAG, arpenteurs pour que ces derniers fassent un prix à la municipalité pour l'arpentage de la route du moulin indiquant les limites de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-09-294 2. DOSSIERS LITIGIEUX

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons mandate Me Assels d'envoyer une mise en demeure à madame Chantal Morin en indiquant de nettoyer son terrain situé au bout du chemin à Pierre d'ici le 28 octobre 2022. Si non, la municipalité engagera un contracteur pour le faire aux frais de madame Morin.

Vote demandée sur la proposition :

Contre : M.-È. Allain
J.-A. Castilloux
S. Blais
M.-A. Blais

Pour : D. Langlois
F. Beaudin

Proposition rejetée

3. COORDONNATRICE – ARÉNA

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2022-09-295 4. LES HABITATIONS PORT-DANIEL-GASCONS

Étant en potentielle situation de conflit d'intérêt, madame Jo-Annie Castilloux ne participe pas à la discussion ni à la prise de décision sur ce point.

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons octroie une aide financière de 7 033.63\$ aux "Les Habitations Port-Daniel-Gascons" pour couvrir leurs frais de départ pour le mois de septembre ainsi qu'une aide financière de 6 354\$ pour couvrir leur déficit d'exploitation pour le mois d'octobre.

Vote demandé pour cette proposition :

Pour : S. Blais
M.-È. Allain
M.-A. Blais

Contre : D. Langlois
F. Beaudin

Adoptée à la majorité des conseillers

2022-09-296 5. VENTE D'UN VÉHICULE D'UNITÉ D'URGENCE

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu d'autoriser la greffière-trésorière adjointe à demander des soumissions concernant le véhicule d'unité d'urgence Ford CTV 2009 (hors d'usage). Les soumissions devront être déposées avant 11h00, le vendredi 21 octobre 2022. L'appel de soumissions sera publié par le biais du bulletin municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue avec les personnes qui assistaient à la séance.

2022-09-297 7. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Jo-Annie Castilloux propose la clôture et la levée de la séance à 20 h 06.

Henri Grenier, maire

Mélissa Castilloux Allain, greffière-très. Adj.